

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTUP 006-130/13/CC

■ Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à l'acquisition de modules d'extension des rames de Tramway auprès de la société Bombardier Transport.

DMET 13/9480/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Afin de répondre à l'augmentation de la fréquentation du tramway et assurer ainsi une capacité de transport satisfaisante sur le réseau, il a été décidé d'acquérir vingt six modules d'extension de rames dans le cadre du marché n° 04/078 de fourniture du matériel roulant conclu avec la société Bombardier Transport.

Pour ce faire, il a été affecté à cette opération une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 30 millions d'euros TTC, par délibération du Conseil Communautaire DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009.

Par délibération DTUP 013-2009/10/CC du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté approuvait une revalorisation de 6,5 millions d'euros de cette autorisation de programme (ainsi portée à 36,5 millions d'euros) pour permettre la prise en compte du marché passé en vue de la modification des assises des sièges des rames de tramway et la réalisation de travaux d'aménagements intérieurs complémentaires visant à améliorer les capacités de préhension dans les rames pour un meilleur confort des voyageurs.

Par délibération DTUP 012-265/12/CC du 26 octobre 2012, une deuxième revalorisation de l'autorisation de programme était approuvée, afin de permettre la prise en compte de la révision de prix du marché d'allongement et d'aménagements complémentaires du parc des vingt six rames de tramway, et ce, pour un montant de 2 392 000 euros, au titre des révisions de prix afférentes à la période d'exécution du marché, déjà réalisée.

A ce jour, une nouvelle revalorisation est nécessaire, à hauteur de 1 300 100 euros, pour prendre en compte la révision de prix du marché pour la période résiduelle, afin de permettre d'assurer le paiement correspondant en 2013 et de solder ce marché relatif aux opérations d'allongement et d'aménagements complémentaires des vingt six rames de tramway.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 016-1188/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation de l'Autorisation de Programme pour l'acquisition des modules d'extension des rames du Tramway ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 013-2009/10/CC du 25 mars 2010, portant approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération 2009/0208T ;

Signé le 22 Mars 2013

Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 012-625/12/CC du 26 octobre 2012, portant approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération 2009/0208T à hauteur de 38 892 000 euros.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de prendre en compte la dernière révision de prix du marché d'allongement et d'aménagements complémentaires des vingt six rames de tramway, correspondant à un montant de 1 300 100 euros.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées l'affectation et la revalorisation de l'autorisation de programme de l'opération 2009/0208T relative à l'acquisition de modules d'extension des rames de Tramway pour un montant de 1 300 100 euros, ce qui porte sa valeur de 38 892 000 euros à 40 192 100 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont à inscrire au budget annexe Transports, section investissement : Sous-Politique C230 - Nature 2156 - Fonction 815.

L'échéancier prévisionnel des crédits supplémentaires s'établit comme suit :
Crédit de paiement année 2013 : 1 300 100 euros.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI